

MICHEL GAMACHE

Le milieu juridique, et particulièrement les cabinets d'avocats, a longtemps été identifié comme un milieu favorable à l'essor des bibliothèques et des bibliothécaires. Plusieurs ont certainement en tête l'image d'une bibliothèque dans une scène de film ou dans certaines séries télévisées. Après tout, la matière première de l'avocat a toujours été l'information. Les fondements mêmes du droit de notre société reposent sur une documentation recueillie depuis plusieurs siècles. Comme dans les autres milieux cependant, des changements profonds ont eu un impact majeur sur notre profession et sur notre rôle.

Jusqu'à environ une vingtaine d'années, la recherche demeurait essentiellement une démarche manuelle. Les cédéroms commençaient à faire leur apparition et quelques serveurs de banques de données tels SOQUIJ (Société québécoise d'information juridique) et QuickLaw existaient déjà. À part les bibliothécaires, seuls quelques juristes se spécialisaient dans la recherche juridique. Cependant, autant que dans les autres disciplines, le développement des technologies de l'information (TI) et particulièrement l'avènement d'Internet ont changé notre façon de repérer la documentation.

Ces dernières années ont été caractérisées par une augmentation de l'offre d'information juridique. Traditionnellement réservé à quelques éditeurs, le marché de l'édition juridique est aujourd'hui plus éclaté que jamais, de nouveaux fournisseurs perçant rapidement dans des niches nouvelles. Les interfaces de recherche deviennent plus conviviales. Les associations professionnelles, tel le Barreau du Québec, font des efforts considérables afin de promouvoir l'utilisation des TI et faciliter l'accès à l'information en développant des banques de données gratuites. Ainsi, plus de juristes deviennent autonomes dans leurs recherches.

La bibliothèque juridique subit également des transformations. L'espace alloué diminue, car les collections de recueils

de jurisprudence sont moins utilisées puisque les éditeurs diffusent la jurisprudence sur le web. La doctrine « électronique » a également fait son apparition. Tout cela fait place à une bibliothèque de plus en plus virtuelle. Dans un tel environnement en réseau, la distinction entre le contenu et son accès devient de moins en moins définie et l'importance du rôle d'intermédiaire du bibliothécaire, moins évident.

Le bibliothécaire fait également face à une concurrence accrue, notamment des juristes ayant maîtrisé les nouveaux outils de recherche à leur disposition. La recherche n'est donc plus une chasse gardée.

Peut-on en conclure que cela signifie la disparition à terme des bibliothécaires ? Rien n'est moins sûr. La documentation juridique aura beau être entièrement numérisée, celle-ci n'en demeure pas moins vaste. Globalisation oblige, le droit devient plus complexe et plus spécialisé. L'édition juridique évolue également en ce sens. Aujourd'hui, les juristes ont besoin d'information provenant d'autres disciplines comme l'ingénierie, la médecine, les affaires, etc. Cette multiplication des sources d'information devient un réel casse-tête lorsqu'on doit s'assurer de faire une recherche exhaustive. L'environnement devient plus compétitif. Les bureaux doivent étendre leurs champs d'expertise pour demeurer concurrentiels. Les structures administratives grandissent aussi et deviennent une nouvelle clientèle pour la bibliothèque. La gestion des connaissances fait maintenant souvent partie de la stratégie de développement des bureaux.

Dans ce contexte, les aptitudes qui suivent, tout en étant déjà nécessaires actuellement, deviendront essentielles au cours des prochaines années :

- Être un facilitateur, c'est-à-dire quelqu'un qui aide quant au choix des sources d'information à utiliser. Le bibliothécaire doit évaluer la valeur et les qualités des sources d'informations disponibles.

- Être un formateur qui veille à ce que chaque utilisateur sache comment utiliser les ressources disponibles.
- Être un négociateur qui s'assure de choisir les sources d'information les plus utiles à sa clientèle et de négocier les meilleurs termes possibles avec les fournisseurs.
- Être un promoteur qui sait favoriser les interactions entre la bibliothèque, les décideurs et les services administratifs (ressources humaines, marketing, finances, etc.) afin de répondre aux nouveaux besoins en information et en gestion des connaissances.